« AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE POUR LES ÉTUDIANTS AYANT DES HANDICAPS »

SOUMIS À LA

COMMISSION SUR
L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE
535, BEAVERBROOK COURT, BUREAU 105
FREDERICTON (N.-B.) E3B 1X6

MARS 2007

PAR LE

CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
440, RUE KING, BUREAU 648
FREDERICTON (NOUVEAU-BRUNSWICK)
E3B 5H8
TÉL. : 506 444-3000
TÉLÉC. : 506 444-3001
COURRIER ÉLECTRONIQUE : pcsdp@gnb.ca
SITE WEB : www.gnb.ca/0048

INFORMATION GÉNÉRALE CONCERNANT LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Qui sommes-nous?

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées est un organisme d'étude et de consultation qui a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes ayant des handicaps. Le Conseil relève directement du premier ministre de la province.

Responsabilités

La Loi régissant le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées précise que le Conseil doit donner son avis au ministre sur les questions relatives à la condition des personnes ayant des handicaps; porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les personnes ayant des handicaps; promouvoir la prévention des situations causant un handicap; promouvoir les possibilités d'embauche des personnes ayant des handicaps; promouvoir l'accès des personnes ayant des handicaps à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Structure

Le Conseil se compose d'une personne nommée à la présidence et de douze autres membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les dispositions de la Loi assurent la représentation des régions et des organismes qui travaillent au nom des personnes ayant des handicaps ainsi que la représentation du public en général.

Activités

Afin d'être en mesure de remplir ses fonctions, le Conseil recevra des mémoires et des suggestions émanant de particuliers et de groupes relativement à la condition des personnes ayant des handicaps; entreprendra des recherches sur les questions concernant la condition des personnes ayant des handicaps; recommandera la mise sur pied de programmes relatifs à la condition des personnes ayant des handicaps; collaborera avec les universités et les particuliers, les consultera et se référera à eux

sur toute question qui affecte la condition des personnes ayant des handicaps; proposera les mesures législatives, plans d'action ou mesures visant à améliorer la condition des personnes ayant des handicaps; publiera des rapports, études et recommandations qu'il considère nécessaires; nommera des comités spéciaux selon les besoins; tiendra un centre de documentation sur les sujets concernant les personnes ayant des handicaps et sur tous les programmes et services susceptibles d'intéresser les personnes ayant des handicaps; offrira des conseils ou interviendra lorsque les personnes ayant des handicaps ont des difficultés à avoir accès aux services requis.

INTRODUCTION

Nous croyons qu'il serait difficile de nier les avantages que représentent l'accès à un enseignement postsecondaire de qualité et la réussite dans les études supérieures.

En plus du programme d'études et de l'initiation aux technologies nouvelles et actuelles, les étudiants développent d'importantes habiletés sociales et participent à un réseautage qui pourrait influencer énormément leurs futures conditions de vie.

Les études ont constamment démontré que les diplômés d'une formation postsecondaire habituellement s'attendent à des avantages économiques importants pendant leurs années d'emploi. Ces attentes améliorent leur capacité de jouir d'un niveau de vie plus élevé, y compris pendant leur retraite.

L'accent étant mis sur les technologies de l'information et les communications, il est encore plus important d'investir dans l'enseignement postsecondaire. Le marché du travail est très exigeant et les candidats doivent posséder les habiletés requises.

Les personnes handicapées font face à des obstacles en raison des contraintes réelles qu'entraînent leurs handicaps, ou en raison de la discrimination potentielle et stéréotype négative dont on fait preuve à leur égard en milieu de travail. L'éducation est encore plus essentielle au succès de ces personnes dans leurs efforts pour trouver et maintenir un emploi valable.

Même si des progrès ont été réalisés du fait qu'un plus grand nombre de personnes handicapées suivent une formation postsecondaire, nous notons que les enjeux et les solutions présentés dans ce mémoire sont malheureusement très semblables à ceux figurant dans un document que nous avons préparé sur le même sujet en septembre 2000. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire.

Nous voulons soulever certaines questions qui devraient être traitées pour assurer un accès équitable à l'enseignement postsecondaire aux étudiants ayant des handicaps. Ces questions préoccupent les étudiants sans handicap. **Il ne s'agit pas d'une liste exclusive et les points ne sont pas nécessairement présentés dans l'ordre de priorité.**

ENJEUX

- Le nombre d'élèves handicapés représentés au sein de notre système d'école publique a augmenté mais les élèves handicapés qui reçoivent un soutien adéquat pour poursuivre au niveau postsecondaire sont trop peu nombreux.

- Bon nombre d'universités, de collèges communautaires et d'autres établissements d'enseignement ne sont pas entièrement accessibles pour ce qui est de l'accessibilité physique aux bâtiments et aux salles de classe. Tous les établissements dont les étudiants peuvent recevoir une aide financière devraient être tenus de présenter un rapport sur l'accessibilité de leurs installations matérielles et d'indiquer comment ils entendent corriger les problèmes à l'avenir. Les universités et les collèges communautaires devraient réserver une partie de leur budget des dépenses en capital et d'entretien pour combler les lacunes en matière d'accessibilité.

- Les étudiants handicapés doivent souvent attendre que leur demande d'aide financière soit approuvée par les services de soutien même lorsque le financement est disponible. Les fonds de SSEF (Services de soutien à l'emploi et à la formation des Services pour les personnes handicapées) du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail voudront attendre de voir si la subvention du Service canadien des prêts aux étudiants paiera d'abord et vice versa. C'est **le syndrome du « payeur de dernier recours »**. Qui devrait être le premier payeur? Certains étudiants ratent une année au complet puisqu'ils n'ont pas pu confirmer s'ils pourraient recevoir ou non une aide financière, surtout s'ils ont été acceptés à la fin de l'été.

- Les étudiants ayant des handicaps n'ont peut-être pas suffisamment d'encouragement et ne reçoivent pas nécessairement assez d'information à jour pour étudier toutes les possibilités en matière d'enseignement postsecondaire. Des changements démographiques indiquent qu'il existe des possibilités d'embauche d'un plus grand nombre de travailleurs ayant des handicaps si ceux-ci ont des aptitudes monnayables. De nombreux conseillers en orientation ne connaissent pas vraiment les métiers et les collèges communautaires comparativement aux programmes offerts aux universités où ils ont obtenu leur formation.

- Il serait utile pour certains étudiants ayant des handicaps d'avoir une discussion avec des pairs handicapés et des modèles pendant qu'ils sont encore à l'école. Ils doivent développer assez de confiance pour tenter de nouvelles expériences dans de nouveaux milieux où ils devront peut-être compter sur de nouveaux réseaux de soutien. Les parents ont besoin de services de counseling pour savoir comment aider leurs enfants handicapés à développer plus d'aptitudes à la vie autonome et pour prendre de bonnes décisions. Les liens avec les groupes locaux s'occupant des personnes handicapées pourraient mieux aider s'ils étaient établis pendant que l'élève est encore à l'école publique.

- Les étudiants devraient recevoir des crédits pour les expériences d'apprentissage et de travail précédentes, y compris le travail bénévole, lorsqu'ils demandent d'être admis à des établissements d'enseignement postsecondaire.

- Bon nombre d'étudiants ayant des handicaps et leurs familles ne reçoivent pas suffisamment d'information sur les sources de soutien financier et sur les démarches à suivre pour demander une aide financière et sur la meilleure démarche à suivre pour faire la demande. Le site Web du Conseil du Premier ministre a un répertoire spécial à ce sujet. La même information doit être disponible en imprimé et en d'autres formats pour les personnes qui n'ont pas facilement accès à l'Internet à l'extérieur de l'école.

- De nombreux étudiants ayant des handicaps proviennent des familles à faible revenu et peuvent perdre un revenu et leurs prestations de santé pendant qu'ils sont encore étudiants. Ils craignent également d'avoir un niveau d'endettement élevé et d'être incapables de trouver un bon emploi lorsqu'ils obtiendront leur diplôme. Ils peuvent obtenir de l'aide. Il faut des soutiens financiers accrus pour les étudiants compétents à faible revenu.

- Certains étudiants ayant des handicaps auront besoin de services de soutien en raison de leur handicap, notamment des préposés aux soins, des preneurs de notes, des interprètes de langage gestuel, du matériel adapté, des livres en braille et des bandes d'enregistrement. Quels services devraient accompagner l'étudiant et quels services devraient être fournis par l'établissement d'enseignement?

- Les étudiants ayant des handicaps devraient être traités comme des individus en ce qui a trait aux possibilités de carrière et aux besoins de formation. Les personnes aveugles ne veulent pas toutes être accordeur de piano. Les personnes en fauteuil roulant ne veulent pas toutes travailler avec les ordinateurs et les personnes ayant des déficiences intellectuelles ne veulent pas toutes être femmes de chambre. Il faut examiner les forces et les intérêts de la personne et ensuite déterminer comment mieux répondre à son handicap si le besoin s'en fait sentir. Il ne faut pas concentrer sur le diagnostic ou l'étiquette d'abord. Un plus grand nombre d'étudiants handicapés devraient pouvoir être exposés à des milieux de travail et avoir l'occasion de participer à un jumelage d'emploi tout en fréquentant le système scolaire public. Le gouvernement doit répondre aux préoccupations des employeurs concernant la sécurité et la responsabilité.

- Les instructeurs ou les professeurs peuvent avoir acquis très peu d'expérience ou de formation les ayant préparés en particulier à répondre aux besoins de certains types de handicaps. Ils doivent être prêts à s'adapter et à solliciter de l'aide de l'étudiant et d'autres sources pour savoir comment être justes et répondre à ses besoins. Il existe du matériel et des personnes ressources qui ne sont toutefois pas toujours sollicités et utilisés activement.

- Il peut être difficile pour l'étudiant de trouver un logement accessible et abordable dans une nouvelle localité s'il doit déménager pour poursuivre ses études. Les services d'hébergement aux étudiants devraient inclure des questions de base sur l'accessibilité à l'intention des propriétaires qui figurent dans la liste des établissements et qui cherchent des locataires étudiants.

- Les services aux étudiants à chaque établissement devraient tenir de l'information sur les ressources locales comme le transport accessible, les installations de loisirs accessibles, les défenseurs et les fournisseurs de services, susceptibles de répondre aux besoins des personnes handicapées.

- Les politiques concernant l'aide sociale et les prestations de santé devraient être adaptées afin de faciliter la transition à l'enseignement postsecondaire et ensuite à l'emploi. Les prestations pour les handicaps devraient être plus flexibles afin d'encourager les gens à prendre des risques et à demander de nouveau des prestations s'il est mis fin à un emploi sur court préavis. Par exemple, les personnes handicapées peuvent perdre leur carte d'assistance

médicale après une période de transition mais l'employeur n'a peut-être pas un régime de prestations de santé pour remplacer la protection assurée aux assistés sociaux. Également, les taux sont plus élevés pour les personnes handicapées qui ne sont pas considérées comme employables. Si ces personnes obtiennent un emploi et ensuite retournent à un régime de prestations plus tard, leurs prestations mensuelles d'aide sociale seront peut-être moins élevées.

- Certains étudiants doivent attendre longtemps pour obtenir des rendez-vous avec des professionnels en vue d'une évaluation ou d'une vérification officielle du handicap ou d'une ordonnance pour le matériel, entre autres, afin de faire approuver la demande de financement ou de pouvoir accéder aux services de soutien dont ils ont besoin en raison de leur handicap. Les personnes ayant des handicaps permanents ne devraient pas devoir obtenir d'un autre médecin la même information déjà disponible chaque fois qu'elles traitent avec un autre fournisseur de services. Les consommateurs devraient recevoir une copie des rapports professionnels de santé, des évaluations de réadaptation et des plans éducatifs afin de pouvoir partager ce matériel avec d'autres qui ont besoin de la même information.

- Il ne faut pas attendre après l'obtention du diplôme d'études secondaires pour commencer à planifier les prochaines étapes de la transition des élèves handicapés de l'école publique à l'enseignement postsecondaire. Ces étudiants ont besoin de faire des choix à l'aide de bons conseils et ensuite ils doivent participer aux arrangements prévus pour se préparer à ces objectifs. Il ne faudrait pas tenir pour acquis ou attendre au début des cours pour confirmer que les services de soutien nécessaires seront assurés ou les étudiants n'auront peut-être pas ce dont ils ont besoin à l'établissement postsecondaire. Les programmes d'enseignement coopératif peuvent offrir des choix et permettre à l'élève d'essayer des carrières avant de prendre sa décision finale au sujet de son avenir.

- Le public et les enseignants ne comprennent pas bien certains handicaps en particulier. Même si la plupart des gens reconnaîtraient une personne en fauteuil roulant ou une personne aveugle, ils ne réagiraient pas aux handicaps dissimulés. Comment peuvent-ils mieux répondre aux besoins des survivants des lésions cérébrales, aux difficultés d'apprentissage, aux problèmes de santé mentale chroniques, à la fatigue chronique, aux sensibilités chimiques, entre

autres. Les étudiants peuvent être accusés d'être paresseux, de ne pas vouloir collaborer et de ne pas être intéressés à leurs études alors que la vraie déficience est l'absence de méthodes adéquates d'enseignement et de soutien qui peuvent contourner les handicaps.

- Le Nouveau-Brunswick devrait maintenir le programme éducatif d'alphabétisation pour les sourds afin de répondre aux besoins des adultes sourds qui ont terminé leurs études secondaires mais qui ne sont pas prêts à suivre un programme au niveau postsecondaire. Ces personnes doivent pouvoir fonctionner dans le monde des malentendants et posséder les aptitudes sociales et à la communication nécessaires pour fonctionner dans le monde des personnes qui ne sont pas sourdes. Les programmes pilotes d'alphabétisation pour les sourds aux Collèges communautaires de Bathurst et de Saint-Jean devraient être maintenus et peut-être être étendus à d'autres campus où le nombre le justifie. Le programme d'alphabétisation pour les sourds est enseigné par un instructeur sourd qui utilise le langage gestuel et qui est appuyé par un autre instructeur qui lui aussi utilise le langage gestuel.

- Les étudiants qui obtiennent leurs diplômes de l'école publique devraient posséder des aptitudes de base en calcul et en alphabétisation nécessaires pour être admis aux établissements postsecondaires. Malheureusement, certains étudiants ayant des handicaps sont passés à travers le système sans être prêts. D'autres personnes qui sont devenues handicapées à la suite d'une blessure ou d'une maladie à un âge plus avancé pourraient vouloir retourner à l'école suivre des cours de recyclage en vue d'une nouvelle carrière, mais elles ne répondent pas aux critères scolaires de base. Nous devons nous assurer qu'un plus grand nombre de programmes de récupération scolaire et d'alphabétisation peuvent assurer des services de soutien et d'accessibilité aux personnes handicapées qui désirent suivre des programmes qui leur permettront d'accéder à un enseignement postsecondaire.

- Le système d'école publique doit travailler avec les intervenants communautaires pour établir une orientation future relativement aux services destinés aux étudiants aveugles ou sourds afin de régler les questions très difficiles en matière de communication relativement à ces deux handicaps. Pourquoi l'approche des services est-elle si différente entre le secteur anglophone et le secteur francophone? Ces étudiants sont-ils vraiment prêts pour un enseignement postsecondaire? Faudrait-il enseigner le braille dans les

écoles publiques? Le langage gestuel devrait-il être un cours facultatif pour les étudiants non handicapés?

- Les coûts des services de soutien et du matériel de réadaptation adaptés peuvent être énormes pour les étudiants qui ont un niveau de handicap plus élevé. Il est ironique de constater que les étudiants qui ont le plus besoin d'aide seront ceux qui auront le plus de difficulté à obtenir des programmes de handicap pour faire approuver les services de soutien. Qui devrait décider ce qui est un objectif réaliste pour une personne en particulier ayant un handicap qui a besoin de soutien financier pour atteindre cet objectif?

CONCLUSION

Un certain nombre de personnes ayant des handicaps graves ont réussi à obtenir un enseignement postsecondaire. Toutefois, nous sommes convaincus que le nombre d'inscriptions actuels ne traduit pas fidèlement le nombre de personnes ayant des handicaps qui pourraient profiter de ces expériences.

Le stress financier, les prévisions incertaines du marché du travail, l'insuffisance des services de counseling professionnel, la mauvaise coordination de la planification transitionnelle, le manque d'habiletés sociales, les faibles attentes, les services de soutien fragmentés et l'intérêt limité de la part du secteur postsecondaire ne sont que quelques-uns des obstacles auxquels font face les étudiants ayant des handicaps.

Nous croyons que les divers intervenants en éducation, les groupes de défenseurs des personnes handicapées et les autres doivent se réunir pour dresser un plan stratégique afin de traiter ces questions de façon systémique.

Il faut établir des mécanismes pour mesurer les résultats afin de déterminer combien d'étudiants ayant des handicaps terminent l'école secondaire et poursuivent leurs études postsecondaires. Cette information peut être rattachée à de futurs sondages sur le marché du travail afin de mesurer les taux d'emploi et les niveaux de revenu des personnes ayant des handicaps. Après une certaine période, nous devrions pouvoir améliorer la situation par rapport aux résultats médiocres actuels. Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées serait heureux de participer à ce processus.